Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_57-DE

MUR DE SOLOGNE

République Française
Département de Loir-et-Cher
Liberté – Égalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mur-de-Sologne

Séance ordinaire du 28 août 2026

Délibération n°57/2026

Objet : FINANCES // REGLEMENT ET TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET MATERIELS A COMPTER DU 1er septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mur-de-Sologne, légalement convoqué par le Maire le 21 août 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la salle des mariages désignée comme lieu de ses séances ;

Sous la présidence de : Yves VILLANUEVA, Maire.

Étaient présents :
M. Yves VILLANUEVA, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Marc MAQUET, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Michel LEFRANCOIS, Mme Sylvie CESSAC, Mme Stéphanie LEPINE, Mme Karine JACQUET, Mme Aurélie MOREIRA, M. Teddy LELONG.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :
M. Richard BERTRAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc COUTAN
Mme Edwige DO NASCIMENTO a donné pouvoir à Mme Marie-Astrid FROMET
M. Nicolas ICHE a donné pouvoir à M. Yves VILLANUEVA
M. Thomas DARDEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc MAQUET

Étaient absents / excusés :
Mme Catherine PAREY, M. Christophe COURANT, M. Pascal PICARD, Mme Sylvie BRIEZ

Secrétaire de séance :
Mme Karine JACQUET

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a acheté dernièrement un barnum et qu'il est donc nécessaire de revoir les tarifs de location afin d'intégrer un nouveau tarif pour le nouveau barnum.

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_57-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de fixer les tarifs de location salles et de matériels comme ci-dessous ainsi que d'appliquer le règlement ci-joint et les conventions ci-jointes :

Salle de l'Aire de Loisirs

HABITANTS DE LA COMMUNE

	Du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12	**Du 16/04 au 14/10**
Matinée (8h – 12h) ou après-midi (14h – 18h)	70 €	60 €
Une journée	140 €	120 €
Forfait Week-End	200 €	180 €

HABITANTS HORS COMMUNE

	Du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12	**Du 16/04 au 14/10**
Une journée	210 €	190 €
Forfait Week-End	270 €	250 €

Conditions d'utilisation :
Une convention de location sera signée entre le Maire et l'utilisateur de la salle de l'aire de loisirs.

A la réservation une caution de 100 € sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance. Cette caution sera conservée si une résiliation intervenait moins d'un mois avant la date prévue.

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur et devra être effectué dans la matinée suivant l'utilisation de la salle, avant 10 heures. A défaut, un forfait de 75 € pour le nettoyage sera perçu.

Salle polyvalente

HABITANTS DE LA COMMUNE

	Du 01/01 au 15/04 Et du 15/10 au 31/12	**Du 16/04 au 14/10**
Matinée (8h – 12h) ou après-midi (14h – 18h)	120 €	100 €
Une journée	270 €	220 €
Forfait Week-End	480 €	380 €

HABITANTS HORS COMMUNE

	Du 01/01 au 15/04 Et du 15/10 au 31/12	**Du 16/04 au 14/10**
Une journée	350 €	300 €
Forfait Week-End	560 €	460 €

Conditions d'utilisation :
Une convention de location sera signée entre le Maire et l'utilisateur de la salle polyvalente.

A la réservation une caution de 200 € sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance. Cette caution sera conservée si une résiliation intervient moins d'un mois avant la date prévue.

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur et devra être effectué dans la matinée suivant l'utilisation de la salle avant 10 heures. A défaut, un forfait de 100 € pour le nettoyage sera perçu.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_57-DE

Tarifs du matériel :

Matériel	Associations Muroises	Administrés de Mur-de-Sologne
Barnum 12m x 6m ***(livré, monté et démonté par le personnel communal*)***	250 €	300 €
Barnum 10m x 6m ***(livré, monté et démonté par le personnel communal*)***	200 €	250 €
Barnum 8m x 6m ***(livré, monté et démonté par le personnel communal*)***	150 €	200 €
* Le vendredi matin pour le montage et le lundi matin pour le démontage. * Une caution de 1300 € sera demandée à la réservation avec une attestation d'assurance. En cas de dégradations, les conditions fixées dans la demande de réservation se verront appliquées.		
Grilles d'exposition	0 €	3 €
Barrières Vauban	0 €	3 €
Tables (1 plateau de 2.70 x 0.80 + 2 tréteaux)	0 €	2 €
Bancs (2m70)	0 €	1 €
* Le matériel est à venir chercher aux ateliers techniques de la commune et à rapporter aux ateliers techniques de la commune. * En cas de dégradations, les conditions fixées dans la demande de réservation se verront appliquées. Une attestation d'assurance sera demandée à la réservation.		

Article 2 : AUTORISE le maire ou son adjoint à signer tout document relatif aux locations.

Article 3 : VALIDE le règlement intérieur des salles, joint en annexe.

Fait et délibéré le 3 septembre 2026
Le Maire,
Yves VILLANUEVA

MAIRIE de MUR DE SOLOGNE (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_57-DE